associations jouiront dans l'autre pays des mêmes droits qui seraient accordés à des associations similaires dans tout autre pays ;

3. Il reste entendu que les articles ci-dessus ne changent rien à la question de savoir si une association ainsi constituée dans l'un ou l'autre des deux pays sera autorisée ou non à exercer son commerce ou son industrie dans l'autre pays, une telle autorisation restant soumise aux conditions qui règle la question dans le pays.

4. Les articles précédents s'appliquent aux compagnies et associations formées avant la signature du présent accord au même titre qu'à celles qui seront formées ultérieurement ;

5. L'accord ci-dessus entre en vigueur à partir de la date de sa signature et restera en vigueur pendant un an après sa dénonciation par les parties contractantes.

DRAME DE JALOUSIE

Le rentier, sa femme et sa maîtresse

Paris, 31 décembre. — Il y a un an et demi environ, un rentier, M. Arthur Deruant, veuf, âgé de cinquante-six ans, rencontra une jeune fille de vingt-trois ans, une demoiselle Maria C..., et l'épousa.

Les cinq ou six premiers mois furent calmes, les deux époux s'entendaient très bien.

Puis M. Deruant, fit la connaissance d'une jeune artiste. Il installa cette demoiselle dans un confortable entre-sol, près de l'Arc-de-Triomphe.

Son bonheur était complet, mais cette situation ne pouvait durer longtemps. Un de ses amis, pour lequel il n'avait pas de secret, vint le prévenir que sa maîtresse le trompait.

Il ne voulait pas de scène, mais il abandonna un peu brutalement Jeannette — c'était le nom de l'artiste.

Jeannette voulut se venger, elle chercha le meilleur moyen et elle ne trouva rien de mieux, que d'adresser à sa rivale un billet anonyme :

— Vous êtes une femme sans pitié, nous étions en excellent termes avec votre époux. Je vous annonce que cet acte ne vous portera pas bonheur. Avant longtemps vous connaîtrez ma vengeance ».

Ce billet émotionna vivement la femme légitime, qui interrogea son mari.

Celui-ci lui fit des aveux et la jeune femme lui pardonna.

Mais après avoir eu connaissance des menaces de Jeannette, Mme Deruant se mit en état de défense, acheta un couteau poignard espagnol, et le prit chaque fois qu'elle sortait de chez elle.

Or, la jeune artiste avait trois fidèles amies ; elle les pria de la seconder dans ses projets de vengeance, et leur adjoignit un jeune homme ; il fut décidé qu'à la première rencontre, les cinq conjurés administreraient une terrible volée à Mme Deruant.

Dans la soirée d'hier, ils attendirent à la porte et quand Mme Deruant apparut, les cinq misérables se jetèrent sur elle.

Aux cris qu'elle poussa, les amies de Jeannette prirent la fuite rapidement, abandonnant à son sort l'ancienne amie de M. Deruant.

Pendant cette rencontre la jeune femme n'avait pas perdu la tête et avait frappé violemment Jeannette à la poitrine.

M. Rouffaud, commissaire, ouvrit une enquête et alla entendre la déposition de Mme Deruant qui avait dû s'aliter.

— Je n'ai pas frappé cette femme avec mon poignard vu qu'on me l'avait arraché des mains.

Il paraît aussi probable que cette version est exacte et que l'ami de Jeannette, l'aura frappée, croyant frapper Mme Deruant.

L'état de Jeannette est très grave. Il est établi dès à présent que Mme Deruant était en état certain de légitime défense.

Le jeune gredin qui prêtait main-forte aux quatre femmes est activement recherché par la police.

DRAME DE LA FOLIE

Une mère qui noie ses enfants

Quimper, 31 décembre. — Un drame de folie alcoolique s'est produit à Guengat.

Une femme, Jeanne Cuzon, âgée de vingt-neuf ans, mariée à M. Henaff, boulanger, vient de donner la mort à deux de ses enfants, l'un âgé de cinq ans, la petite Marie-Renée, et l'autre de trois ans et demi, le petit Hervé.

Mariée depuis huit ans, elle avait eu quatre enfants. Son mari ayant des habitudes d'intempérance, elle était devenue alcoolique à son tour. Elle se dirigea vers le pont de Kervern avec ses deux enfants, les descendit dans le ruisseau, où elle les étendit malgré leurs pleurs. Là, elle les plaça sur le dos, le visage tourné vers elle. Puis elle appuya chacune de ses mains de façon à empêcher toute résistance et attendit ainsi qu'ils fussent morts.

La femme Henaff a été arrêtée. Elle va être soumise à un examen.

LA MISÈRE EN ESPAGNE

Milliers de meurt-de-faim. Navrant spectacle. — Famine et bigotisme.

Madrid, 31 décembre. — Un des problèmes qui préoccupent le plus le nouveau cabinet Azcarraga, c'est la cherté croissante des subsistances qui a déjà provoqué à Madrid et dans diverses villes des meetings de protestation.

Récemment, au début de l'hiver, lors de la cruelle tempête de neige qui s'abattit sur Madrid, le « Héraldo » constatait qu'il y avait dans la capitale plus de vingt mille familles manquant de travail et dans le besoin.

Répondant aux appels de la presse, le roi et la reine régente ont donné l'exemple de l'intervention charitable en faveur des indigents en faisant distribuer des soupes et des rations aux nécessiteux qui se présentaient. Et ceux-ci venaient en nombre cinq et dix fois plus grand que celui des rations à distribuer. On diminua les rations pour les répartir sur une plus grande quantité de personnes.

Il fallait voir les lamentables files de ces miséreux grelottant sous la neige, faisant la queue quelquefois au nombre de deux mille devant les casernes et dont la moitié, sinon plus, n'étaient pas certains d'avoir part à la distribution. Une fois, une bande d'individus déçus s'en fut clamer son indignation et son désespoir devant le palais royal où, pour les calmer, on dut leur distribuer des bons de pain.

Ce qu'il y avait de plus navrant, c'est que ces nécessiteux n'étaient pas tous des mendiants de profession ; on y voyait, mêlées aux loqueteux, des familles convenablement vêtues obligées par la faim de venir mendier leur part de ces rations, si peu appétissantes souvent qu'il en était parmi ces affamés qui les refusaient.

Le reine Christine a fait don de 3.000 pesetas, et plusieurs dames de la cour l'ont imitée, pour permettre le dégagement gratuit de vêtements et de couvertures au mont-de-piété. De leur côté, les prêteurs sur gage de Madrid, qui sont au nombre de cent et qui font un chiffre d'affaires énorme, ont consenti à abandonner un mois d'intérêt.

Tout cela ne remédie que dans des proportions très insuffisantes à cette crise de misère inquiétante, sinon menaçante. Il y faudrait les millions que les comités de grandes dames emploient, dans ce même temps où les populations crient famine, à parer de couronnes de colliers, de bracelets, de pendants ornés de pierres précieuses les statues de la Vierge del Pilar et autres icônes révérées dans les sanctuaires d'Espagne.

Et cette situation n'est pas particulière à la capitale et aux grands centres commerciaux et industriels. Dans les campagnes, les paysans sont dévorés par l'usure à 25 et 30 pour cent. Il y a là un état social bien digne des préoccupations du gouvernement et des partis, si la politique leur en laisse le loisir.

Faits Divers
REGIONAUX

HORRIBLE DRAME
à Lille

Une femme assommée et égorgée par son mari. — La découverte du crime. — L'assassin en fuite.

Une brute alcoolique a assassiné sa femme, samedi matin, dans des conditions particulièrement horribles, puis, avant que son crime ne fut découvert, l'assassin a pris la fuite et sans doute mis la frontière entre lui et le cadavre de sa victime.

UN TRISTE MENAGE

Il y a environ trois semaines Mme Marie Lahémand, femme Denuit, originaire de Renaix (Belgique) louait, pour elle et ses quatre enfants, deux chambres au-dessus de l'estaminet Hecquet, 16, rue de Wazemmes.

Marie Lahémand s'était remariée en février 1903, avec le sieur Arthur Denuit, âgé de 47 ans, beige comme elle, et serrurier de son métier. Cet individu qui avait subi plusieurs condamnations, avait été expulsé de France, le 15 juin 1888, et n'y était rentré qu'en 1898, en vertu d'une tolérance qui lui avait été accordée. Mais cette mesure était rapportée, dans les premiers jours de décembre à la suite d'une affaire de vol dans laquelle il était impliqué et les gendarmes le reconduisaient à la frontière.

A ce moment Denuit demeurait rue Philippe-de-Comines avec sa femme et les quatre enfants que celle-ci avait de son premier lit, sans compter trois autres plus âgés qui sont établis actuellement.

Ainsi séparée de son mari, Mme Denuit dut quitter son domicile de la rue Philippe-de-Comines pour aller habiter rue de Wazemmes. Elle faisait des journées en ville pour subvenir aux besoins de ses enfants dont le plus jeune n'a que sept ans.

Quinze jours se passèrent de la sorte. La pauvre femme ne devait pas trop souffrir de l'absence de son mari, car celui-ci alcoolique invétéré, se livrait fréquemment à des scènes de violences et de brutalités dont toute la famille avait à souffrir. Aussi lorsqu'il y a huit jours Denuit, enfreignant l'arrêté d'expulsion, revenait à Lille et se présentait chez sa femme, celle-ci dût-elle être peu agréablement surprise. Toutefois, elle ne prit son parti, et, loin de dénoncer la présence de l'expulsé, elle le laissa reprendre la vie commune dans le modeste logement qu'elle occupait.

L'enfer conjugal dut recommencer de plus belle, car, durant ces huit derniers jours, les voisins, notamment le propriétaire, M. Hecquet, entendirent des discussions très violentes chez les Denuit et durent même intervenir pour les faire cesser.

D'autre part, Denuit qui prétendait travailler chez M. Mouquet, rue de Paris, et dans une autre maison, rue Roville, ne faisait rien depuis son retour et devait exiger de sa femme qu'elle lui donnât la plus grosse part de l'argent qu'elle gagnait et qu'elle destinait à son ménage. De là sans doute, la cause de bien des disputes.

AFFREUX SPECTACLE

Un maraîcher qui passait samedi, vers sept heures du matin, rue de Wazemmes, entendit des appels affolés provenant d'une fenêtre du 2e étage, au dessus de l'estaminet Hecquet.

« Au secours ! Venez vite ! On a tué maman », criaient de petites voix d'enfants.

Levant les yeux le maraîcher aperçut en effet, à une fenêtre deux enfants qui poussaient ces cris. Il entra dans l'estaminet du rez-de-chaussée et prévint le propriétaire de ce qui se passait.

Pressentant un drame, M. Hecquet grimpa l'escalier quatre à quatre et frappa à la porte de Mme Denuet.

N'obtenant pas de réponse, il enfonça la porte d'un coup d'épaule et se trouva dans la première pièce.

Un horrible spectacle s'offrit à ses yeux. Le corps de Mme Denuet, baignant dans une mare de sang, gisait sur le plancher. Le front était fracassé comme d'un formidable coup de marteau et la gorge était presque complètement tranchée à l'aide d'un couteau de cuisine qui se trouvait encore sur le ventre de la malheureuse. Les jupes et la chemise étaient retroussées jusqu'au bas-ventre.

Dans la chambre voisine, et donnant sur la rue, les enfants avaient été enfermés à clef. C'était en regardant à travers une fente de la porte, inquiets de ne rien entendre, qu'ils avaient aperçu le cadavre de leur mère. D'où leurs appels par la fenêtre.

QUE S'EST-IL PASSE ?

M. Hecquet courut avertir le commissaire de police du VIIe arrondissement, M. Parisot de Sainte-Marie, qui se transporta immédiatement sur les lieux, et procéda aux premières constatations. La conclusion s'en imposait nettement.

Mme Denuet venait d'être assassinée par son mari.

Les déclarations des enfants et des voisins, il résultait que la pauvre femme, très laborieuse, s'était levée comme d'habitude à quatre heures du matin pour préparer le déjeuner et faire son ménage avant d'aller à son ouvrage en ville.

En outre, une voisine était montée chez elle, à six heures du matin, pour lui emprunter un fer à repasser. Elle avait trouvé Mme Denuet vaquant à son ménage, en présence de son mari, et elle n'avait rien remarqué d'anormal ni chez l'un ni chez l'autre.

Une demi-heure après, on entendait fermer la porte et quelqu'un descendre l'escalier. On pensa que c'était Mme Denuet qui allait à son travail. Or, c'était son mari, c'était son assassin.

Les deux enfants qui se trouvaient à la maison, ce matin-là, avaient été enfermés à clef, dans la chambre à coucher par leur père, peu de temps après la visite de la voisine.

Ils n'entendirent rien. Ce ne fut qu'à la longue qu'ils s'étonnèrent de rester oubliés de la sorte par leurs parents, comme nous l'avons dit.

Que s'est-il passé ? On ne saurait rien préciser à ce sujet. Toutefois, il semble que Mme Denuet se soit couchée d'elle-même sur le sol, après avoir pris soin de le recouvrir d'une sorte de toile à sac, comme pour ne pas se salir.

Bornons-nous à rapprocher cet autre détail que la jupe et la chemise de la victime étaient relevées jusqu'au bas-ventre, ce qui ferait supposer que cédant aux injonctions de son mari, la malheureuse s'apprêtait à subir un contact auquel son devoir d'épouse lui défendait de se soustraire. Ce serait alors que l'homme pris soudain d'une frénésie sanglante, saisissant une masse de fonte qui servait à casser le charbon et qui se trouvait à sa portée, en aurait frappé furieusement sa victime, sans qu'elle eût le temps de crier au secours.

Puis, s'armant d'un couteau de cuisine placé sur la table, il aurait achevé tranquillement son horrible besogne.

L'ASSASSIN EN FUITE

A quel mobile a pu obéir l'assassin ? On ne sait. Le sait-il lui-même N'a-t-il pas agi sous l'empire de la folie alcoolique ?

Il semble pourtant qu'il y ait eu quelque préméditation, car des voisins avaient entendu Denuet proférer plusieurs fois des menaces de mort contre sa femme, depuis qu'il était venu la retrouver.

D'autre part, son crime consommé, Denuet, loin de perdre la tête, e de s'enfuir, comme un fou ou un désespéré, a pris le temps de fouiller dans un jupon de sa victime pour y rechercher un livret de mariage et une somme de quinze francs.

Comme le crime ne fut découvert qu'une demi-heure environ après son départ, Denuet aura eu le temps de gagner la frontière.

Peut-être s'est-il réfugié chez une de ses sœurs qui demeure à Ypres, en Belgique, auquel cas, il ne tarderait pas à tomber entre les mains de la justice.

A L'INSTRUCTION

Le parquet, représenté par M. Delalé, juge d'instruction, et son greffier, M. Porquel, est descendu samedi à onze heures du matin, sur les lieux du crime.

Un mandat d'amener a été lancé dans toutes les directions avec le signalement de l'assassin.

Le corps de la victime a été transporté à la Faculté de Médecine, où l'autopsie aura lieu incessamment.

DE CALAIS à DOUVRES EN WAGON

Traversée de la Manche en 90 minutes

La compagnie Armstrong et plusieurs particuliers ont offert des soumissions pour la construction de puissants bateaux destinés à la création d'un service de traversiers entre Douvres et Calais. Ces bateaux transporteront des trains complets à travers la Manche. Un accord interviendra entre les deux gouvernements, à cet effet.

Des élévateurs hydrauliques seront construits pour l'embarquement des trains à marée basse et l'on croit que la traversée de la Manche pourra s'effectuer en moins de 90 minutes à une vitesse de 14 nœuds.

Depuis les succès obtenus par ce système en Amérique, deux lignes semblables ont été organisées en Europe : l'une entre Copenhague et Malines, en Suède, distance de 23 milles ; l'autre entre Waremunde, Allemagne, et Gjesser, dans le Danemark ; cette ligne a augmenté de beaucoup les facilités commerciales de l'Allemagne.

La distance entre Douvres et Calais est 3 fois moindre que celle qui sépare Manhattan de Staten, Island, mais l'eau est beaucoup plus agitée.

Palmes académiques

Sont nommés *Officiers d'Académie* :

MM. Collignon, publiciste, à Valenciennes ; Amat, président de la délégation cantonale de Cassel ; Amiard, conseiller municipal à Cambrai ; Avis, adjoint au maire de Le Quesnoy ; Decker, délégué cantonal à Lomme ; Gamelin, président du Denier des Écoles laïques, à Estaires ; Madame Broux, professeur à l'École de musique de Roubaix ; Bruyère, agrégé près le tribunal de Valenciennes ; Bullé, à Haubourdin ; Ducornet, maire de Poix-du-Nord ; Ducrocq, notaire à Lille ; Lemaire, publiciste dans le Nord ; Lemayeur, chef de bureau à la préfecture de Lille ; Chuffart, sous-chef de bureau à la préfecture de Lille ; Jauteau, homme de lettres à Valenciennes ; Leduc, receveur buraliste à Lomme ; Courdefay, ancien maire de Bavai ; Mourmant, délégué cantonal à Lille ; Bouault, photographe à Valenciennes ; Salomez, professeur à l'école des Beaux-Arts de Lille ; Magret, professeur à l'école de musique de Lille ; Monesse, bâtonnier de l'Ordre des Avocats et délégué cantonal à Avesnes ; Cuvelier, ancien adjoint au maire de Breuvages ; Laugée, procureur de la République à Valenciennes ; Langrand, chef de musique à Maubeuge ; Herbecq, conseiller municipal à Avesnes ; Copin, professeur de musique à Frévent ; Delvallez, pharmacien à Harnes ; Docteur Demailly, à Evillers ; Courcol, receveur à la direction des Postes et Télégraphes, d'Arras ; Corroyer, conseiller municipal à Vendin-le-Vieil ; Breton, membre d'une société de gymnastique de Lens ; Docteur Marsal, à Béthune ; Lonquety, ingénieur des mines à Outréau ; Juldey, délégué cantonal à Calais ; Mlle Dombrousky, professeur de musique à St-Pol ; Boulanger, chef de musique à Harnes ; Docteur Bourgain, à Boulogne ; Mme Charpentier, vice-présidente des dames patronesses de l'école maternelle de Montreuil-sur-Mer ; Bronfald, préposé en chef à l'octroi d'Arras ; Herbet, maire de Saulty ; Herété, professeur de musique à Lens.

Pierson, commis principal des postes à Tourcoing ; Féraud, directeur de musique à Orchies ; Heusse, délégué cantonal à Auchy-les-Hesdin ; Cabaret, président d'une société de tir à Calais ; Léguin, professeur de musique à Houdain ; Coste-Puzol, publiciste à Lille ; Tesnus, secrétaire du bureau de bienfaisance, à Lille ; Deswaf, secrétaire à la commission administrative du bureau de bienfaisance, à Lille ; Jouvenel, poète-chansonnier, à Lille ; Lecomte, commissaire de police, à Lille ; Pennequin, directeur d'imprimerie, à Lille ; Stévenard, délégué cantonal, à Lille ; Vinlaton, chef de bureau à la préfecture du Nord ; Docteur Vermesch, à Lille.

Truc, sous-préfet de Valenciennes ; Truffier, secrétaire de la sous-préfecture de Béthune ; Wandenbosc, délégué cantonal à Wambrechies ; Vandeville, publiciste à Anzin ; Coache, maire de Regnonville ; Prunier, membre fondateur des cantines scolaires ; Sevin, directeur des bâtiments municipaux de Tourcoing ; Mathieu, chef de la fanfare des sapeurs-pompiers d'Haubourdin ; Masquillers, juge au tribunal de Tourcoing ; Caquant, chef de service au chemin de fer du Nord ; Stévenard, vice-président du conseil d'administration du Mont-de-Piété, à Lille.

Dernière Heure
LA GUERRE
Russo-Japonaise

L'AMIRAL TOGO A TOKIO

Takio, 31 décembre. — L'empereur a fait de nombreux cadeaux aux amiraux Togo et Kamimoura.

L'amiral Togo a décliné la réception que se proposait de lui offrir la municipalité de Tokio, sous le prétexte que le moment est inopportun.

LE NOUVEL EMPRUNT RUSSE

Pétersbourg, 31 décembre. — La « Gazette de la Bourse » envisage le nouvel emprunt russe comme une preuve de solidité du crédit de la Russie et de la conviction de tout le monde civilisé que les armes russes finiront certainement par triompher, car autrement il eût été impossible de réaliser cet emprunt à des conditions plus avantageuses que le dernier emprunt russe réalisé à Paris.

LES BLESSES RUSSES

Krasnovarsk. — Les autorités préparent des hôpitaux destinés à contenir 20.000 blessés.

A PORT-ARTHUR

Chefou, 31 décembre. — La tempête a achevé la destruction du « Sevastopol » et endommagé les autres navires russes encore indemnes.

LE CROISSANT ROUGE

Constantinople 31 décembre. — Le sultan a ordonné d'envoyer en Mandchourie des ambulances et des médecins, en réciprocité de l'envoi par la Russie des mêmes secours en Thessalie pour la guerre turco-grecque.

L'ambassadeur de Russie a décliné l'offre d'ambulances, mais il acceptera des objets de pansement.

Le Croissant Rouge compte envoyer à la Croix-Rouge de Genève de l'argent pour les deux belligérants.

On confirme l'extension de la peste à Aden, surtout parmi les indigènes.

LA CHINE ET LE JAPON

D'après les télégrammes reçus dernièrement de Pékin par les journaux russes, l'influence japonaise est actuellement très forte en Chine.

LA MORT DE SYVETON

LES EXPERTISES

Paris, 31 décembre. — On assurait cette après-midi, dans les couloirs du Palais, dit l'*Agence Havas*, qu'après les expériences renouvelées ce matin au domicile de M. Syveton, le parquet du procureur de la République croyait absolument à la possibilité du suicide du député du 2e arrondissement.

Or dans l'espèce, les expériences n'étant pas achevées, puisqu'elles reprendront mardi, on ne peut préjuger ce que seront les conclusions du rapport du magistrat instructeur.

Il convient donc d'attendre pour se prononcer.

L'INSTRUCTION JUDICIAIRE

C'est Anna Spilmacker, la bonne de Mme Ménard, qui comparaît aujourd'hui la première, vers une heure et demie, dans le cabinet d'instruction où M. Boucard était arrivé seulement depuis quelques minutes.

Alerte, vive, voilette baissée et jupe à traîne, Anna Spilmacker entre dans les couloirs l'air décidé. On voit qu'elle connaît les lieux ; elle s'avance sans une hésitation, et, après un aimable sourire au garde républicain de planton, elle pénètre chez M. Boucard.

Sa déposition est relativement courte. Rien n'en transpire. On peut supposer cependant que le juge l'interroge une fois de plus sur les faits de moralité qu'elle reproche à Syveton, et sur la conduite du député de Paris vis-à-vis de sa belle-fille.

A trois heures moins dix, Anna Spilmacker sort du cabinet de M. Boucard, sourit de nouveau au garde républicain, et, par le couloir intérieur, gagne l'escalier.

Nous faisons mine de l'interviewer.

— Fichez-moi la paix, répond l'aimable personne, en montant dans l'omnibus qui va la ramener à Neuilly.

Une jeune femme blonde lui succède chez le juge.

Cette jeune femme intrigue beaucoup les journalistes et les avocats qui se promènent dans les couloirs.

— Ce doit être une amie de Mme Ménard déclare un renseigné.

La personne sort dix minutes après être entrée ; nous l'interrogeons.

— M. Boucard m'a fait appeler à propos de l'affaire Syveton, répond-elle en souriant ; je lui ai dit que je ne connaissais ni la famille Syveton, ni la famille Ménard, ni personne, ni quoique ce fût se rapportant au drame, de près ou de loin.

— Alors ?

— Alors je suis l'une des cinquante ou soixante personnes que la Sûreté a indiquées à M. Boucard « comme pouvant lui fournir d'utiles renseignements ». Et M. Boucard m'a dérangée, voilà. Ne me demandez pas mon nom, je ne tiens pas à ce qu'il soit prononcé à ce propos.

Me Clunet, avocat et Me Guillaume Dessouches, avoué de la « Patrie Française », vont s'entretenir, vers trois heures et demie, pendant quelques minutes avec le juge.

M. Jules Lemaître s'est élevé, paraît-il, des insinuations de certains journaux, et, sentant qu'il avait au moins une personnalité morale à défendre, celle de la « Patrie Française », qui n'a point de personnalité civile, il a choisi un avocat et constitué un avoué.

On ne sait pas autre chose sur la démarche de Mes Clunet et Dessouches.

Mes Clunet et Dessouches attendent quelques instants dans l'arrière-cabinet la fin de la déposition de l'agent d'affaires Gachet dont nous avons déjà parlé.

M. Gachet vient de rectifier sa déposition d'avant-hier. Il dit que sa conversation par téléphone avec M. Pelet qui laissa pressentir la mort de M. Syveton, se place entre trois heures un quart et trois heures et demie, dans la journée du 8.

Il ne se rappelle pas l'heure avec plus de précision.

Après une courte visite de M. Gieules, avoué de la partie civile, M. Boucard descend au parquet général, remonte vers cinq heures moins un quart et s'enferme dans son cabinet.

Il consacre le reste de la soirée à l'examen du dossier de l'affaire.

SYVETON ET SA BELLE-FILLE

Bruxelles, 31 décembre. — Le parquet de Verviers s'est rendu aujourd'hui à la villa Reussels à Spa.

Les magistrats instructeurs ont interrogé le père et le frère de Mme Syveton au sujet des confidences de Mme Ménard à son grand-père, lors de son séjour à Spa en 1896.

MM. Reussels père et fils ont confirmé que Mme Ménard leur avait dénoncé les attentats dont elle avait été l'objet de la part de M. Syveton.

M. Reussels croit à la sincérité et à la véracité des dires de sa petite fille.

ACCORD DES EXPERTS

Ce soir, dans une nouvelle réunion, les experts se sont mis d'accord, mais ils ont estimé qu'il fallut à M. Syveton une énergie surhumaine pour arriver à se suicider dans les conditions indiquées.

Ils croient que le suicide ne put avoir lieu qu'après l'absorption d'un stupéfiant.

VOL DANS UN WAGON DE POSTE

Clermont-Ferrand, 31 décembre. — Dans le train parti hier soir, à cinq heures, de Clermont-Ferrand, pour Marseille, un malfaiteur, après avoir crocheté entre Chantonge et Prades un des compartiments du convoyeur de la poste y a pris cinq sacs de dépêches et les a jetés sur la voie où ils sont été trouvés éventrés et en partie dévalisés.

SUICIDES MILITAIRES

Brest, 31 décembre. — Le soldat Legat, appartenant au 6e régiment d'infanterie coloniale a tenté de se suicider ce matin dans sa chambre, en se portant un coup d'épée bayonnette dans la région du cœur. Il a été transporté à l'hôpital dans un état grave. On ignore le mobile de son acte de désespoir.

Déjà, hier, le caporal Dagorn, du même régiment, s'est suicidé. L'autorité militaire a ouvert une enquête sur ce double drame.

FRANCE ET ANGLETERRE

Londres, 31 décembre. — La rédaction du « Daily Telegraph » ayant adressé à M. Loubet, président de la République française, un télégramme de félicitations à l'occasion de la nouvelle année, a reçu de M. Combarieu la réponse suivante :

« M. le président de la République française a été vivement touché de l'adresse que vous lui avez transmise de la part du « Daily Telegraph ». Il vous remercie des sentiments qui y sont exprimés. Il partage les souhaits que vous formuez pour que l'entente cordiale devienne chaque jour plus intime et plus forte. Il ne doute pas que l'œuvre si heureusement inaugurée par le voyage de S. M. le roi Edouard VII à Paris et qui a trouvé dans les sentiments communs du peuple britannique et du peuple français et dans l'accord des deux gouvernements une éclatante consécration, ne se développe encore dans l'intérêt de la paix du monde et pour le plus grand bien des deux pays. »

M. Loubet, président de la République française, a autorisé que l'on prêtât, à la Société internationale des sculpteurs, peintres et graveurs le « Portrait de ma mère », par Whistler, portrait qui se trouve actuellement dans la Galerie du Luxembourg, à Paris. Ce portrait figurera à l'Exposition des œuvres de Whistler, à Londres.

LA GREVE DE BAKOU

Tiflis, 31 décembre. — La grève continue dans le district pétrolifère situé dans les environs de Bakou.

La circulation des tramways est interrompue.

Les conduites électriques ont été coupées. Les journaux ne paraissent pas.

CORRUPTION CLERICALE

Privas, 31 décembre. — Les poursuites engagées contre MM. Chabert et autres, de Chomérac, par le parquet de Privas, qui avait été saisi par l'administration préfectorale de faits de pression patronale et de corruption électorale, ont eu aujourd'hui leur dénouement au tribunal de cette ville.

M. Chabert, moulinier à Chomérac, a été condamné à 200 francs d'amende, et trois autres délinquants à 100 et 50 francs.

Le fils de M. Chabert, qui était le père de M. Chabert, avait été [illegible] élue au mois de mai dernier.

Attaquées devant le conseil de préfecture, ces élections avaient été annulées pour faits de corruption.

L'AMBASSADEUR D'ANGLETERRE

Paris, 31 décembre. — Le président de la République a reçu, cet après-midi, à cinq heures, en audience de congé, sir Edmond Monson, ambassadeur d'Angleterre, qui lui a remis ses lettres de rappel.

TAMPONNEMENT EN ITALIE

Rome, 31 décembre. — Un nouvel accident de chemin de fer a eu lieu ce matin sur la ligne Naples-Reggio. Un train venant de Naples, a été tamponné en gare de Battipaglia. Parmi les voyageurs se trouvait M. Majorana, ministre des finances, qui a été sauvé par extraordinaire, car le wagon dans lequel il se trouvait a été mis en pièces.

L'AGITATION EN RUSSIE

Pétersbourg, 31 décembre. — Dans le procès intenté contre l'élève de l'Ecole polytechnique Fuchs et le lieutenant Tardoff, pour discours hostiles au gouvernement et mise en circulation d'écrits frappés d'interdiction, le lieutenant Tardoff a été condamné à une année d'emprisonnement dans une forteresse ; il conserve ses droits civiques. Le prévenu Fuchs est acquitté.

Les débats ont eu lieu à huis clos. Le jugement a été lu publiquement.

Les autorités des villes de province prennent maintenant des mesures pour empêcher l'organisation des banquets libéraux.

Le « Times » publiera, le 3 janvier, une lettre de Tolstoï au tsar sur le mouvement révolutionnaire en Russie.

FEUILLETON DU 2 JANVIER. — N° 139

LA BAILLONNEE

par Pierre DECOURCELLE

QUATRIEME PARTIE

LA BELLE HERITIERE

XIII

Lettre inachevée

Elle sentit une tristesse soudaine, singulière, peser sur elle.

Voici que brusquement une envie la prenait de pleurer, une envie qu'elle ne s'expliquait pas.

Elle se domina.

— Voyons, qu'ai-je donc ? Je deviens folle, Jacques m'aime. Il vient de me le répéter... Alors pourquoi cette douleur, ce déchirement que je sens en moi !...

Pourtant, cette cerlitude de l'amour de Jacques à laquelle elle essayait de se raccrocher, n'éloignait pas d'elle le pressentiment qui avait pris possession de son cœur.

Quel pressentiment !

Que pouvait-elle craindre ?

Un danger ?

N'avait-elle pas les bras de Jacques où se réfugier ?... Le malheur ne pouvait rien contre elle en ce cher asile ?

Pauvre enfant, si elle avait su ce qui l'attendait !

Réellement, ce soir-là, Jacques avait un peu de migraine.

De bonne heure il se mit au lit et passa une nuit fiévreuse, agitée.

Depuis qu'il habitait la villa San-Pietro son sommeil, d'ailleurs, était régulièrement troublé de cauchemars.

Dans ces cauchemars il revoyait Germaine, désespérée, le regardant fixement avec des yeux de douleur et de reproche. Germaine qu'il avait abandonnée et qui, à cette heure, devait avoir aux lèvres contre lui des paroles de haine et de malédiction.

Parfois, les yeux grands ouverts dans les ténèbres, la respiration difficile, le front moite de sueur, il s'efforçait de résister à la tentation de se lever, de fuir sans regarder derrière lui, de regagner Paris, de voler près de la délaissée et là, à genoux, d'implorer son pardon.

Jamais il ne pourrait accomplir l'horrible sacrifice que la vie exigeait de lui.

Pourtant, le lendemain le retrouvait auprès de Renée, balbutiant aux oreilles de celle-ci des paroles d'amour contre lesquelles sa conscience et tout son être se révoltaient.

Le matin du jour où, se sentant indisposé, il avait dû rentrer avec la jeune fille, il s'était levé plus tôt que de coutume.

Dans la chambre que Renée elle-même s'était plu à parer avec amour, il s'était installé devant un petit bureau et il avait écrit longuement, noirci des pages d'une écriture fiévreuse.

C'était une lettre.

Elle débutait ainsi :

« Mon cher Christian...

Une lettre de lui, Jacques, à Christian de Revel ?...

Il y avait trop longtemps que ce désir l'obsédait.

Que penserait le petit-fils du comte lorsqu'il apprendrait les évènements : son abandon de Germaine et son mariage avec Renée ?...

Il fallait qu'il se justifiât, qu'il expliquât à Christian la raison de sa conduite, ainsi que celui-ci, en son ignorance, n'eût pas pour lui de la colère et du mépris.

Sa longue lettre terminée, il l'avait relue, et l'avait glissée ensuite dans un carnet de croquis qu'il portait toujours sur lui, ne voulant pas l'envoyer encore sans la relire une dernière fois.

Puis, seul — à cette heure matinale sans doute Renée et la marquise reposaient-elles encore — il s'était dirigé vers le petit bois de citronniers.

Là, assis sur un banc, pour tenter un instant de dissiper le lourd désespoir qu'il sentait tomber sur lui, il avait tiré son carnet de sa poche et, machinalement, s'était mis à dessiner.

Une heure plus tard, il avait regagné la villa San-Pietro.

La nuit, pour lui, avait été mauvaise.

Le lendemain matin, il eut beaucoup de peine à se lever. Il éprouvait des douleurs intolérables dans la tête, une lassitude générale. Il dut se remettre au lit.

Madame de Bures et Renée accoururent à son chevet.

Mais le jeune homme défendit qu'on allât prévenir un médecin.

Ce n'était rien, un malaise passager dont une journée de repos aurait raison.

Cependant, Renée avait manifesté une inquiétude mortelle. Son visage, rose et frais, était redevenu subitement pâle.

Si, malgré les paroles de Jacques, ce malaise allait être le prodrome d'une maladie sérieuse.

Le pressentiment de quelque chose de grave qui allait la meurtrir serrait douloureusement son cœur.

Longtemps, sans une parole, elle resta debout, la main dans la main du jeune homme...

Celui-ci s'efforçait de lui sourire doucement, affectueusement.

La marquise de Bures, voyant Jacques qui fermait les yeux pour se reposer, fit un pas pour se retirer.

Il fallait laisser le jeune homme seul.

Elle entraîna Renée qui, désorientée, consentit à aller faire une petite promenade.

A pas lents, pensive, elle se dirigea vers le bois de citronniers et prit une des allées qui s'enfonçaient sous les frais ombrages.

Bien des fois déjà elle avait suivi ces allées à côté de Jacques.

Se sentant lasse, elle se dirigea vers le premier banc qu'elle aperçut.

Comme elle allait y prendre place, elle vit à sa droite, sur la mousse légère, une feuille de papier plié en quatre.

C'était une lettre...

Elle devait se trouver là depuis peu, car elle n'était ni salie ni humide.

Qui pouvait l'avoir laissée en ce lieu où ne fréquentaient guère que les habitants de la villa San-Pietro ?

Renée se le demanda.

La veille, très tôt dans la matinée, elle avait vu Jacques se diriger vers cet endroit et y demeurer une heure environ pour prendre des croquis.

S'était-il assis sur ce banc et, par hasard, cette lettre, tandis qu'il cherchait quelque chose dans l'une de ses poches, s'en était-elle échappée ?

C'était une supposition vraisemblable.

La jeune fille avait fait un mouvement en avant.

Elle se penchait.

Un scrupule soudain arrêta son bras qui se tendait déjà pour ramasser la lettre.

En effet, pour savoir à qui celle-ci appartenait, puisqu'elle n'était point enfermée dans une enveloppe, il fallait qu'elle en prît connaissance...

Tout au moins qu'elle en regardât la première ligne et la signature...

N'y avait-il pas là une indiscrétion ?

Cependant, la laisser à la place où elle gisait, c'était s'exposer à ce qu'elle tombât entre des mains étrangères.

Mieux valait s'assurer de la signature, et si la lettre appartenait réellement à Jacques, la lui restituer.

Sa main s'avança et s'empara de la feuille de papier, qu'elle ouvrit.

Elle réprima une geste de surprise.

Elle ne s'était point trompée.

Cette lettre appartenait bien à son fiancé.

La jeune fille reconnaissait son écriture.

Déjà elle repliait le papier...

Mais voici qu'à la quatrième page, en haut de la feuille, ses regards rencontrèrent quelques mots qui la firent tressaillir.

Ces mots étaient ceux-ci :

« ...Christian, plains-moi, car je souffre... »

Un peu nerveusement, ses doigts avaient froissé le papier qu'elle glissa dans son corsage.

Mais ces mots entrevus, ces mots étranges, ces mots de regret et de douleur continuaient à flotter devant ses yeux.

Elle les répétait machinalement, semblant ne pas les comprendre.

De légers plis se creusaient en travers de son front.

Elle s'assit, mais pour se relever presque aussitôt.

Elle était incapable de demeurer là immobile. Ses nerfs étaient surexcités.

Elle se sentait mal à l'aise. Elle avait la sensation confuse de côtoyer un abîme où un vertige l'entraînait.

« ....Christian, plains-moi, car je souffre... »

Souffrir, lui, Jacques !...

Voyons, elle avait mal lu...

De quoi souffrirait-il, puisqu'il l'aimait elle, Renée, qui lui avait donné à jamais tout son amour, puisque bientôt leurs deux âmes s'appartiendraient pour l'éternité !...

Comme obéissant à une force invincible, sa main s'était portée à son corsage et qu'avait lentement retiré la feuille de papier.

Voilà qu'une tentation atroce maintenant la poussait à l'ouvrir, à en parcourir les lignes noires, serrées, les lignes qui maintenant l'épouvantaient.

Non, non pas cela !... Elle ne pouvait pas... pas...

La droiture de son âme s'insurgeait...

Pourtant ses ye